

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2025

2025_033

ACTION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 février 2025.

Nombre de conseillers		BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.
En exercice	62	
Titulaires Présents	41	
Suppléants Présents	4	
Pouvoirs titulaires	9	
Votants	54	

PRÉSENTS Suppléants : CHAPPET Ginette, DACKOW Jean-Michel, KASIKCI Yveline, NOEL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda donne pouvoir à OVAN Nicolas
- BARRIERE Jean-Paul donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- COURTIOUX Vincent donne pouvoir MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- FILLOUX Virginie donne pouvoir à BREGEAUD Laurent
- GORIN Claudine donne pouvoir à SCHIRA Bruno
- GUILLOT Olivier donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie
- LAVERGNE Michel donne pouvoir à ROCH Jean-Marie
- MARTIN Bernard donne pouvoir à JACQUIER Christian
- SINGEOT Anne-Marie donne pouvoir à DRIEUX Sophie

Excusés : BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, MARTIN Francis, ROUMILHAC Pierre, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame REYNAUD Gilles est élue secrétaire de séance.

Monsieur Esclamadon, Vice-Président en charge de l'habitat s'exprime en ces termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner trois dossiers, pour montant global de subvention de 1 600 € :

- Dossier de Mme Ponsdesserre (Dompierre-les-Eglises) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 700 € ;
- Dossier de Mme Pailler (Saint-Sornin-la-Marche) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 € ;
- Dossier de Mme Lescribaa (Blanzac) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 €.

Les éléments constitutifs des demandes sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_165 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Considérant les trois demandes de subventions reçues et annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les trois subventions suivantes :

- Une subvention de 700 € à Mme Ponsdesserre pour l'amélioration énergétique de son logement,
- Une subvention de 450 € à Mme Pailler pour l'adaptation de son logement,
- Une subvention de 450 € à Mme Lescribaa pour l'adaptation de son logement,

Ces subventions seront versées au titre de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

24 FEV. 2025

ID : 087-200071942-20250210-2025_033-DE

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 24/02/2025

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Éléments constitutifs du projet

Propositions de subvention soumise à délibération

Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux	AMO	Date du Conseil	sub. travaux			sub. AMO			TOTAL CC	
							ANAH	CD87	CCHLeM	ANAH	CD87	CCHLeM		TOTAL aides publiques
PONDESSEYRE Olivia 6, le Beauvert 87190 DOMPIERRE-LES- EGLISES	occupant	amélioration énergétique des logements	isolation combles et murs remplacement des menuiseries + volets	20 486,84 €	1 000,00 €	10/02/2025	11 743,00 €	1 024,00 €	500,00 €	600,00 €	200,00 €	200,00 €	14 267,00 €	700,00 €
PAILLER Marie-Thérèse 3, le Haut Tour 87210 SAINT-SORNIN-LA- MARCHE	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Douche adaptée	5 165,35 €	900,00 €	10/02/2025	3 614,00 €	645,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	5 459,00 €	450,00 €
LESCRIBAA Jacqueline 22, rue du Souterrain 87300 BLANZAC	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Monte-escalier	11 251,19 €	900,00 €	10/02/2025	7 876,00 €	1 406,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	10 482,00 €	450,00 €
TOTAL				36 903,38 €	2 800,00 €		23 233,00 €	3 075,00 €	1 100,00 €	1 800,00 €	500,00 €	500,00 €	30 208,00 €	1 600,00 €